

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le 7 novembre 2011 à 18 h 30.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9620-11-11 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

NO. 9621-11-11 **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX PRÉDÉDENTS**

QUE les membres du conseil municipal acceptent les procès-verbaux suivants, une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 4 novembre 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Ouverture des soumissions du lundi 17 octobre 2011
 - Travaux de consolidation – Chemin des Lacs ;
- Assemblée ordinaire du lundi 17 octobre 2011;

Il est par les présentes proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9622-11-11 **VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR MICHEL SIMARD**

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à Monsieur Michel Simard demeurant au 26 rue de l'Horizon à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 257 765 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 792,0 mètres carrés, pour un coût total de 15 790,01 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 2 novembre 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Michel Simard, 26 rue de l'Horizon, Clermont (Québec) G4A 1C3 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9623-11-11

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-356-90

ATTENDU que le règlement de zonage no VC-356-90 détermine les usages autorisés dans certaines zones et que ces usages sont regroupés en classe ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement de zonage ;

Madame la conseillère ou monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement de zonage VC-356-90 décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- Modifier l'article 15.9 relatif à l'aménagement des terrains de camping dans la zone 08-F
- Autoriser la classe d'usage Hc dans les zones 46-H et 47-P et créer les notes s'y rapportant
- Fixer la marge de recul avant pour la construction de tout bâtiment pour tout terrain en bordure du chemin de la Croix ;

NO. 9624-11-11

AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NO. VC-355-90

ATTENDU que le règlement no. VC-355-90 détermine les règles relatives à l'émission de permis et certificats ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement no. VC-355-90 ;

Monsieur le conseiller Éric Maltais donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no. VC-355-90 décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- Modification de l'article 5.3.7 relatif à la forme de la demande d'un certificat d'autorisation dans le cas de l'usage de véhicule de camping et de construction permanente dédiée aux usages autorisés dans la zone 08-F.

NO. 9625-11-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 18 h 42.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale